

Question présentée par le député : Olivier Baud

Date de dépôt : 24 mai 2018

Question urgente écrite

Pourquoi contraindre les élèves – et leurs parents – à aller s’inscrire au cycle d’orientation (CO) ?

Considérant que :

- La scolarité obligatoire de 4 à 15 ans forme un tout ;
- Une direction générale de l’enseignement obligatoire (DGEO) a été créée afin d’éviter des doublons ;
- Les onze années de l’enseignement obligatoire devraient se dérouler dans un continuum harmonieux et cohérent ;
- Toutes les données administratives (dont les résultats scolaires) concernant les élèves genevois de l’enseignement primaire qui passent au CO sont connues et informatisées ;
- Les parents et les élèves concernés ont reçu auparavant toutes les informations nécessaires au changement de degré ;
- L’opération consistant à exiger des parents des élèves qui terminent leur 8^{ème} année primaire à aller inscrire leur enfant au CO à date et horaires fixes pour qu’il ait le droit d’entamer une rentrée en 9^{ème} année représente une complication et une perte de temps pour tout le monde (élèves, parents, corps enseignant) ;
- Cette inscription qui implique le déplacement physique des personnes n’apporte aucune plus-value, au contraire,

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pour quelle raison ces inscriptions au CO perdurent-elles envers et contre toute logique ? Pourquoi n’existe-t-il pas une forme d’automatisme pour passer de 8^{ème} en 9^{ème}, comme cela est le cas***

pour les 9 autres passages d'une année à l'autre (1P-2P ; 2P-3P ; 3P-4P ; 4P-5P ; 5P-6P ; 6P-7P ; 7P-8P ; 9^{ème}-10^{ème} ; 10^{ème}-11^{ème}) ?

- *Quel gain en termes financiers et temps de travail affecté à d'autres tâches la suppression de l'opération « inscriptions au CO » pourrait-elle représenter ?*
- *Le département est-il prêt à envisager de supprimer les inscriptions au CO sous leur forme actuelle en juin 2019 ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera.